



## AVENANT N° 1

### A - Identification de l'entité adjudicatrice

TISSEO Voyageurs

4 impasse Paul Mesplé

31081 TOULOUSE CEDEX 1

Tél : 05.62.11.26.20

Courriel : [marches.publics2@tisseo.fr](mailto:marches.publics2@tisseo.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.tisseo.fr>

<https://tisseo.marches-publics.info>

Représenté par : Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, Directeur Général de l'EPIC TISSEO

Agissant au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités dans le cadre du mandat CM 2021-1009.

### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

SEIPRA Score

6 CHEMIN DE L'INDUSTRIE

69570 DARDILLY

Courriel : [marches@seiprascore.com](mailto:marches@seiprascore.com)

Tél. : 0437642041

SIRET : 32598655200041

Représenté par : Monsieur le Directeur

### C - Objet de l'accord-cadre

Réalisation des installations des équipements embarqués Bus et Tramways du réseau Tisséo

Référence de l'accord-cadre : M210119

Date de la notification : 21/12/2021

Durée du contrat : 4 ans

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT forfaitaire (DPGF) : 2 233 656 €

- Montant hors forfait : Sans minimum ni maximum

### D - Objet de l'avenant

Préambule :

La pénurie d'un certain nb de composant électronique entrant dans la composition des équipements billettiques et SAE contraint les parties à différer la pose de ces équipements, compte tenu des nouveaux délais de livraison annoncés par les fournisseurs tiers au contrat.

La partie Open Payment peut en revanche démarrer comme initialement prévu.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20221021-20221019-5-3D-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

En ne mutualisant pas les interventions pour l'open payment et celles liées aux équipements billettique et SAE, les coûts initiaux du projet et les jalons de paiement seront impactés.

Cette hausse résultant de circonstances imprévisibles au moment de la signature du contrat est envisagée dans les conditions prévues par l'article R2194-5 du code de la commande publique.

Le planning global initial prévoyait des aléas projets très longs est inchangé. Seules les étapes intermédiaires sont modifiées.

L'avenant n° 1 a donc pour objet :

- d'augmenter de 8 % le montant de la part forfaitaire prévue au marché; le montant forfaitaire initial de 2 233 656 € H.T. passe ainsi à 2 411 254,19 € H.T.
- revoir le planning des interventions sans que le planning global soit modifié ;
- adapter les jalons de paiement à ce nouveau planning d'intervention.

#### D1 - Modification du montant forfaitaire

Le report des prestations d'installation des équipements billettiques et du SAE impacte le coût global du forfait et oblige les parties à revoir sa ventilation.

La nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire est jointe en annexe 1.

#### D2 - Révision du planning prévisionnel des prestations

Le planning prévisionnel des prestations d'installation actualisé est joint en annexe 2 du présent avenant et remplace celui qui figurait dans l'offre initiale.

#### D3 - Adaptation des jalons de paiement

Le tableau figurant à l'article 8.1.1 du CCAP est remplacé par le tableau suivant :

| Jalon de paiement                                                                       | Etape 1 (open Payment)<br>Montant à payer exprimé en %                                     | Etape 2 (Billettique et SAE)<br>Montant à payer exprimé en %                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Phase 1 :</b>                                                                        |                                                                                            |                                                                                            |
| Réception du compte-rendu de la réunion de lancement                                    | 20% du forfait de la phase 1 initial ( <u>avant avenant 1</u> )                            |                                                                                            |
| validation des spécifications d'installation                                            | 60% du forfait de la phase 1 – Etape 1                                                     | 60% du forfait de la phase 1 – Etape 2                                                     |
| signature du dernier PV de démonstration d'installation en plateforme                   | 20% du forfait de la phase 1 - Etape 1                                                     | 20% du forfait de la phase 1 - Etape 2                                                     |
|                                                                                         |                                                                                            |                                                                                            |
| <b>Phase 2 :</b>                                                                        |                                                                                            |                                                                                            |
| Déclenchement de la commande des fournitures nécessaires à la réalisation de la phase 2 | 30% du forfait de la phase 2 - Etape 1                                                     | 30% du forfait de la phase 2 - Etape 2                                                     |
| Signature du PV de VSR dernier véhicule 1 <sup>er</sup> de série réalisé                | 70% du forfait de la phase 2 - Etape 1                                                     | 70% du forfait de la phase 2 - Etape 2                                                     |
|                                                                                         |                                                                                            |                                                                                            |
| <b>Phase 3 :</b>                                                                        |                                                                                            |                                                                                            |
| Déclenchement de la commande des fournitures nécessaires à la réalisation de la phase   | 20% du forfait de la phase 3 - Etape 1                                                     | 20% du forfait de la phase 3 - Etape 2                                                     |
| Réception des véhicules                                                                 | Paiements trimestriels des 80% restants selon quantité de véhicules réceptionnés - Etape 1 | Paiements trimestriels des 80% restants selon quantité de véhicules réceptionnés - Etape 2 |

Une version consolidée du CCAP est jointe en annexe 3 du présent avenant. Une synthèse du calcul des jalons de paiement est définie l'annexe 1 du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20221021-20221019-5-3D-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

## E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....  
Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature de l'entité adjudicatrice

*Avenant signé électroniquement par Thierry WISCHNEWSKI, Directeur Général de l'EPIC TISSEO :*

Après signature des deux parties, l'avenant sera notifié au titulaire par voie dématérialisée.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20221021-20221019-5-3D-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022